

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS PARIS II

COURS de M. le Professeur Jean-Pierre CORIAT

HISTOIRE DU DROIT DE LA FAMILLE

LICENCE EN DROIT
3^{ème} année

A mes étudiants,

Pour compléter vos notes de cours, je vous indique plusieurs ouvrages. Ils sont assortis de bibliographies qui seront utiles, en particulier, pour ceux d'entre vous qui auront choisi cette matière pour les travaux dirigés du premier semestre.

Sachez, en outre, que votre Professeur est là pour vous aider. N'hésitez pas à venir me voir ; je serai toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et à vos petites angoisses estudiantines.

Puisse ce cours, comme les cours d'histoire du droit des deux premières années de la licence, être une découverte bénéfique pour votre formation intellectuelle et contribuer à faire de vous, non pas des petits techniciens du droit, mais d'authentiques juristes.

Avec toute ma sympathie,

J.-P. C.

*

* *

. Trois synthèses :

- R. SZRAMKIEWICZ, *Histoire du droit français de la famille*, Paris, Dalloz (coll. Connaissance du droit), 1995
 J.-L. HALPERIN, *Histoire du droit privé français depuis 1804*, Paris, PUF (coll. Quadrige), 2001 : p. 26-30 ; p. 83-106 et 114-117 ; p. 207-231 et 238-241 ; p. 302-328.
 L. PFISTER, *Introduction historique au droit privé*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ? n° 408), 2004

. Deux manuels :

- A. LEFEBVRE-TEILLARD, *Introduction historique au droit des personnes et de la famille*, Paris, PUF (Coll. Droit fondamental), 1996, p. 97-453
 J.-Ph. LEVY, A. CASTALDO, *Histoire du droit civil*, Paris, Dalloz (Coll. Précis Dalloz), 2002 : cf. p. 46-260

. Un dictionnaire :

- D. ALLAND et S. RIALS (sous la direction de), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF (Coll. Quadrige/dicos poche), 2003.

TITRE I

LA FAMILLE OCCIDENTALE : SON EVOLUTION, DE L'ANTIQUITE ROMAINE A L'EPOQUE CONTEMPORAINE

CHAPITRE I - LA FAMILLE ROMAINE : DE LA FAMILLE PATRIARCALE A LA FAMILLE CONJUGALE

Section 1 - La famille patriarcale archaïque et la parenté agnatique : clan et lignage

- A - Le premier cercle de l'agnation : la famille résidentielle, *domus, familia*, ou l'agnation immédiate
- B - Le deuxième cercle de l'agnation : les agnats ou l'agnation de proximité.
- C - Le troisième cercle de l'agnation : la *gens* ou l'agnation de rattachement.

Section 2 - L'évolution vers la famille conjugale sous la République et l'Empire : de l'agnation à la cognation

- A - Déclin de la *domus*
- B - Reconnaissance de la parenté cognatique

CHAPITRE II - LA FAMILLE AUX EPOQUES MEDIEVALE ET MODERNE

Section 1 - La famille médiévale (V^e-XV^e siècle) : ménage et lignage

- A - Origine de l'esprit communautaire
 - 1 - Tradition germanique : *wergeld, chrenecruda*
 - 2 - Origines autochtones : liguriennes, ménapiennes, celtes.
 - 3 - Evolution de la société : diffusion du christianisme, déclin de l'autorité publique, affaiblissement de l'économie d'échange
- B - Importance des communautés familiales
 - 1 - Le ménage : *laudatio parentum*, réserve héréditaire.
 - 2 - Les communautés familiales élargies : frérèches ; affrètements ; communautés taisibles
- C - Force des liens lignagers dans l'aristocratie : chevètaigne (guerre) ; asseurement et finport (justice) ; assemblée de parents et solidarités militaires (vie familiale) ; retrait lignager (succession)

Section 2 - La famille d'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècle) : une monarchie domestique

- A - Les facteurs de transformation
 - 1 - L'influence du droit romain

- 2 - L'évolution du pouvoir royal
- 3 - Le développement de l'esprit aristocratique
- B - Individualisme et autorité dans la famille
 - 1 - Renforcement des pouvoirs du mari sur l'épouse
 - 2 - Renforcement des pouvoirs du père sur les enfants
 - 3 - Renforcement des inégalités patrimoniales au sein de la famille

CHAPITRE III - LA FAMILLE DE LA REVOLUTION A L'EPOQUE CONTEMPORAINE

- A - L'esprit libéral des réformes de la Révolution
- B - La réaction conservatrice du Code civil et ses prolongements au XIX^e siècle
- C - La contre-réaction, des années 1880 au droit actuel

TITRE II - LE MARIAGE

CHAPITRE I - LE MARIAGE EN DROIT ROMAIN

Section 1 - La formation du mariage romain

- A - Absence de formes juridiques spécifiques, mais rites sociaux et pratiques juridiques d'accompagnement
 - 1 - Fiançailles, *sponsalia*, conclues par la *sponsio*, simple ou double
 - 2 - Rites nuptiaux
 - cérémonie des *nuptiae*
 - *deductio in domum mariti*
 - *acta : tabulae nuptiarum ; instrumentum dotale*
 - 3 - *Conventio in manum : confarreatio ; coemptio ; usus et usurpatio trinocitii*
- B - Nécessité des consentements
 - 1 - Les auteurs du consentement
 - 2 - La nature des consentements
 - mariage païen : le consentement continu
 - mariage chrétien : le consentement initial
- C - Conditions de fond du mariage romain
 - § 1. Conditions absolues : capacité matrimoniale
 - 1 - Capacité naturelle
 - puberté et nubilité
 - intégrité physique pour le futur mari
 - 2 - Capacité juridique
 - *conubium*
 - absence de mariage préexistant
 - absence, pour les femmes, d'un veuvage récent
 - § 2. Conditions relatives : absence d'empêchements
 - 1 - Empêchements fondés sur la parenté et l'alliance, *adfinitas*
 - 2 - Empêchements à caractère éthico-social : cas des membres de l'aristocratie sénatoriale, des ingénus
 - 3 - Empêchements fondés sur l'intérêt de l'Etat : mariage des militaires pendant leur service

Section 2 - Les effets du mariage

- A - Obligation de cohabitation
- B - Obligation de fidélité
- C - Obligations de secours et d'assistance

Section 3 - La dissolution du mariage

- A - Cas de dissolution forcée
 - 1 - Mort du conjoint
 - 2 - Perte de la liberté (*capitis deminutio maxima*)
 - 3 - Perte du droit de cité (*capitis deminutio media*)
 - 4 - Empêchement survenant après coup
 - 5 - *Repudium* par la volonté du père et sa limitation à partir du second siècle de l'Empire
- B - Le développement du divorce à Rome
 - 1 - L'ancien droit romain
 - 2 - Le droit classique et les réformes d'Auguste
 - 3 - La législation restrictive de l'Empire chrétien
 - le divorce unilatéral
 - *repudium ex iusta causa*
 - *divortium bona gratia*
 - le divorce par consentement mutuel
 - les sanctions du divorce prohibé

CHAPITRE II - LE MARIAGE DU MOYEN-AGE A LA FIN DE L'EPOQUE MODERNE (V^e-XVIII^e SIECLE)

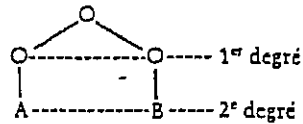
Section 1 - Les pratiques du Haut Moyen Âge (V^e-XI^e siècle)

- A - Le mariage dans les royaumes barbares
 - Le réalisme dans la formation du mariage germanique : *desponsatio, dotatio, traditio puellae*
 - Le divorce par répudiation et par consentement mutuel
 - La polygamie dans les familles royales et aristocratiques
- B - L'intervention de l'Eglise carolingienne
 - Contre les pratiques polygamiques
 - Contre le laxisme des usages barbares
 - Contre le divorce

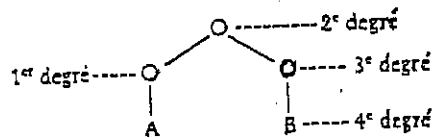
Section 2 - Le mariage du XII^e au XV^e siècle, monopole du droit canonique classique : contrat et sacrement

- A - L'affirmation du consensualisme : le libéralisme canonique du consentement
 - 1 - Les fiançailles : les paroles de futur
 - 2 - Le consentement initial des époux : les paroles de présent
 - 3 - Survie des conceptions réalistes traditionnelles

- B - La multiplication des empêchements dirimants : le rigorisme canonique des empêchements
- 1 - Empêchements d'ordre religieux
 - 2 - Empêchements fondés sur la parenté
 - a- ce qu'ils sont
 - parenté par le sang : en ligne directe et en ligne collatérale
 - mode germano-canonique de computation des degrés



- mode romain et actuel de computation des degrés



- parenté par alliance (ou affinité)
 - parenté spirituelle
- b- les graves inconvénients qui en résultent ; d'où la réforme du concile de Latran IV (1215)
- 3 - Empêchement fondé sur l'impuissance d'un époux

C - L'affirmation du principe de l'indissolubilité du mariage

- 1 - Le principe de l'indissolubilité
- 2 - Les tempéraments au principe : le *divortium*
 - *divortium a vinculo*, nullité du mariage
 - *divortium quoad thorum*, séparation de corps
 - *divortium quoad bona et cohabitationem*, séparation d'habitation à partir du XIV^e siècle

Section 3 - Le mariage du XVI^e au XVIII^e siècle : vers la sécularisation de l'union matrimoniale

A - Les critiques du mariage canonique

- 1 - Critique de la doctrine classique du mariage sacrement
 - Critique par les théologiens de la Réforme protestante
 - Critique par les juristes catholiques gallicans
- 2 - Critique de la réglementation canonique du mariage
 - Critique de la facilité des mariages clandestins
 - Critique, au contraire, de la rigueur excessive des empêchements

B - La réforme canonique du mariage : le concile de Trente (1542-1563) et la lutte contre les mariages clandestins

- 1 - Le décret *De clandestinis* ou *Tametsi* (11 novembre 1563)
 - Publication des bans
 - Célébration en présence du curé de la paroisse et de deux témoins
 - Transcription sur le registre paroissial
- 2 - Les conséquences du décret
 - Nullité des mariages clandestins

- Maintien de la validité des mariages sans le consentement parental
- C - Les réformes civiles du mariage
 - 1 - Le renforcement du formalisme : ordonnance de Blois de mai 1579 et déclaration de novembre 1639
 - 2 - Le consentement des parents
 - Le principe : obligation de ce consentement, édit de février 1556 et ordonnance de Blois de mai 1579
 - La sanction de l'absence de consentement parental par la jurisprudence des parlements : la nullité du mariage justifiée par la théorie du rapt de séduction
 - 3 - L'instauration d'un mariage civil pour les protestants : édit de tolérance de novembre 1787
- D - L'appropriation exclusive de la séparation judiciaire par la justice royale
 - 1 - Des officialités aux parlements : la jurisprudence relative à la séparation d'habitation (XVI^e-XVII^e siècle)
 - 2 - La création au XVII^e siècle d'une nouvelle séparation judiciaire : la séparation de biens et la disparition de la séparation d'habitation

CHAPITRE III - LE MARIAGE DEPUIS LA REVOLUTION OU LA SECULARISATION DEFINITIVE DU MARIAGE : MARIAGE CIVIL ET DIVORCE

Section 1 - La généralisation du mariage contrat civil

- A - Le droit révolutionnaire : la loi du 20 septembre 1792 (1^{ère} loi)
 - 1 - Les formes nouvelles du mariage
 - 2 - Les conditions de fond
- B - Le Code civil de 1804 et le mariage institution
 - 1 - Les formes du mariage
 - 2 - Les conditions de fond

Section 2 - L'introduction du divorce

- A - Le libéralisme révolutionnaire : le divorce-remède de la loi du 20 septembre 1792 (2^{ème} loi)
 - 1 - Les causes du divorce
 - consentement mutuel
 - incompatibilité d'humeur
 - motifs déterminés : fautes, impossibilité de cohabiter, émigration
 - 2 - Des formes simples
 - 3 - Des effets étendus
 - 4 - Les conséquences importantes de l'introduction du divorce
- B - La rigueur du Code civil de 1804 : le divorce-sanction
 - 1 - La réduction des causes du divorce
 - pour motifs déterminés : adultère, sévices ou injures graves, condamnation à une peine infamante
 - par consentement mutuel
 - 2 - Les conditions strictes du divorce par consentement mutuel
 - 3 - Une procédure plus complexe
 - 4 - Des effets rigoureux
- C - De la Restauration à aujourd'hui : abolition, rétablissement et extension du divorce
 - 1 - La Restauration et le poids du catholicisme : la loi du 8 mai 1816 et l'abolition du

divorce

- 2 - La III^e République, laïque et anticléricale : la loi Naquet du 27 juillet 1884 et la reconnaissance du divorce-sanction
- 3 - L'extension du divorce par la législation postérieure, la jurisprudence et la pratique
- 4 - Un aboutissement : le divorce remède ou divorce constat par la loi du 11 juillet 1975 et la loi du 26 mai 2004

CHAPITRE IV - L'UNION HORS MARIAGE

Section 1 - De Rome au droit contemporain : l'union hors mariage est, en principe, ignorée par le droit

Section 2 - Depuis la seconde moitié du XX^e siècle : évolution vers une reconnaissance juridique : loi de 1999 sur le concubinage et pacte civil de solidarité (« PACS »)

TITRE III - LA FILIATION

CHAPITRE I - L'ETABLISSEMENT DE LA FILIATION

Section 1 - Le droit des parents de refuser la filiation

A - L'« exposition » des nouveaux-nés

- 1 - A Rome : puissance paternelle et droit de *tollere liberum*
- 2 - Après Rome : dépôt et délaissement

B - L'avortement volontairement provoqué

- 1 - Le droit romain condamne l'avortement par souci de protéger l'intérêt du mari.
- 2 - L'ancien droit français et le Code pénal de 1810 répriment l'avortement assimilé à un crime
- 3 - Le droit contemporain récent et la libéralisation progressive de l'interruption volontaire de grossesse
 - La « loi Neuwirth » du 28 décembre 1967
 - La « loi Veil » relative à l'I.V.G. du 17 janvier 1975

Section 2 - Les modes d'acquisition de la filiation.

A - Le droit romain et les sources de la filiation légitime : la volonté du *paterfamilias*

- 1 - La preuve par l'acte de naissance : lois d'Auguste de 4 et 9 de n. è., *Aelia Sentia* et *Papia Poppaea*
- 2 - La procréation en mariage légitime : les deux présomptions
 - la présomption *Pater is est quem nuptiae demonstrant*
 - la présomption relative à la durée de la grossesse
- 3 - La légitimation des enfants naturels
 - par mariage subséquent des parents
 - par rescrit de l'empereur
 - par oblation à la curie

- 4 - La filiation artificielle : l'adoption
- l'adrogation du *sui iuris*
 - a) Une institution de droit public, donc contrôlée par la cité
 - b) La réforme de Justinien : une conception nouvelle, pallier l'absence d'enfant
 - l'adoption proprement dite de l'*alieni iuris*
 - a) Une institution à caractère privé
 - b) La réforme de Justinien et la création de deux types d'adoption : adoption *minus plena* et adoption *plena*
 - deux pratiques originales de l'adoption
 - a) l'adoption testamentaire dans l'aristocratie
 - b) la quasi adoption, ou *fosterage*, de l'*alumnus*
- B - L'ancien droit français et le maintien des principes romains de la filiation légitime
- 1 - La règle *Pater is est...* et la présomption de durée de la grossesse
 - 2 - Mais hostilité à l'encontre de la bâtardise
 - le droit canonique : réprobation et charité
 - le droit séculier
 - a) déchéances sociales et incapacités juridiques
 - incapacité active : incapacité de recevoir une succession
 - incapacité passive relative : incapacité de transmettre une succession ;
d'où le droit de bâtardise
 - b) règles de charité
 - *causa dotis*
 - *causa provisionis*
 - *causa captivonis*
- C - De la Révolution au droit actuel : la sollicitude, à l'égard de l'enfant, du droit contemporain
- 1 - La filiation légitime : rôle renforcé de la présomption *Pater is est...* dans le Code civil
 - 2 - La filiation adoptive
 - Les errements du droit révolutionnaire
 - la timide consécration du Code civil
 - l'élan décisif des réformes contemporaines : lois de 1923, 1925 ; décret-loi de 1939 (Code de la Famille) ; lois de 1966 et de 1976 : l'adoption plénière, « toile de Pénélope »
 - 3 - La filiation naturelle : vers l'assimilation de l'enfant naturel à l'enfant légitime
 - sentimentalisme et égalitarisme des réformes révolutionnaires : loi du 12 brumaire an II (2 novembre 1793)
 - la réaction du Code civil et le ralliement à une solution transactionnelle
 - vers l'assimilation complète par le droit actuel
 - a) la législation de la fin du XIX^e siècle
 - l'établissement du lien de filiation : loi de 1912
 - l'amélioration de la vocation successorale des enfants naturels : loi de 1896
 - l'organisation, pour la première fois, de la famille naturelle : loi de 1907
 - b) la législation de la V^e République : lois de 1972, 1993 et 2001 (à la suite de l'arrêt *Mazurek* de la CEDH du 1^{er} février 2000) ; ordonnance de 2005

CHAPITRE II - PUISSANCE PATERNELLE ET AUTORITE PARENTALE

Section 1 - La *patria potestas* du droit romain : une puissance viagère

A- Le droit archaïque

- 1 – Le droit de vie et de mort du chef de famille, *ius uitae necisque*
- 2 - L'incapacité de jouissance du fils de famille
- B - Les réformes prétorienne de la fin de la République pour obliger le *pater* : biens profectices (qui viennent du père) et actions dites *adiectitiae qualitatis* (de qualité additionnelle)
 - 1 – Le principe de ces actions
 - 2 – L'étendue de l'obligation paternelle
 - le père est tenu *in solidum* de la totalité de la dette dans trois cas : action *quod iussu*, action *exercitoria*, action *institoria*
 - le père est tenu en partie, *pro parte*, de la dette :
 - dans le domaine civil : action *de peculio vel, de in rem verso*
 - dans le domaine commercial : action *tributoria*
- C - Les réformes impériales
 - 1 - La protection de la personne du fils de famille
 - limitation du *ius uitae necisque*
 - obligation alimentaire
 - 2 - La protection patrimoniale du fils de famille
 - sénatus-consulte Macédonien
 - pécule *castrense* et *quasi castrense*
 - biens adventices (qui viennent en dehors du père) : *bona materna* et *bona materni generis*

Section 2 - Puissance paternelle et autorité parentale dans l'ancien droit français

- A - L'autorité parentale au Moyen-Âge
 - 1 - La durée de l'autorité est limitée
 - 2 - L'autorité est parentale et non strictement paternelle
 - 3 - Le contenu de l'autorité parentale sur les biens participe des mêmes conceptions
 - 4 - Les pouvoirs sur la personne sont étendus
- B - La puissance paternelle sous l'Ancien Régime
 - 1 - Dans les pays de droit écrit : retour à la *patria potestas* romaine sur les biens
 - 2 - Dans les pays de coutumes : restrictions, au contraire, des prérogatives du père sur les biens
 - 3 - Les pouvoirs sur la personne se renforcent tant dans les pays de coutumes que dans les pays de droit écrit

Section 3 - Le droit contemporain et l'affaiblissement de la puissance paternelle

- A - Le rejet de la puissance paternelle sous la Révolution
 - 1 – Suppression de la puissance paternelle à durée indéterminée des pays de droit écrit et institution, dans toute la France, d'une majorité émancipatrice à 21 ans par le mariage
 - 2 – Réduction des prérogatives de la puissance paternelle
 - 3 – Projet de création d'une tutelle parentale
- B - Rétablissement de la puissance paternelle par le Code civil de 1804
 - 1 – Confirmation de la majorité émancipatrice
 - 2 – Droit de jouissance légale du père sur les biens du mineur
 - 3 – Rétablissement du droit paternel de correction mais avec des limites
- C - De la puissance paternelle à l'autorité parentale
 - 1 – Une puissance paternelle contrôlée
 - 2 – Une puissance paternelle limitée
 - 3 – Une autorité parentale progressivement partagée

- Une vague de réforme de la V^e République : les trois lois de décembre 1964, de juin 1970 et de juillet 1974
- Une série de mises au point postérieures : les quatre lois de décembre 1985, juillet 1987, janvier 1993 et de mars 2002

Section 4 - L'extinction de la puissance paternelle

A - L'émancipation romaine

1 - Les formes de l'émancipation

- Formalisme des époques archaïque et classique
- Simplification à partir du VI^e siècle : par rescrit impérial, par acte judiciaire

2 - Les effets de l'émancipation

- A l'origine : une sanction
- A partir de l'époque classique : un avantage, *bonorum possessio*

B - Du Moyen-Âge à la fin de l'Ancien Régime, des évolutions contrastées entre pays de coutumes et pays de droit écrit

1 - Au Moyen-Âge

- l'émancipation plutôt tacite des coutumes
- l'émancipation expresse du droit romain

2 - Sous l'Ancien Régime

- dans les pays de coutumes : majorité émancipatrice fixée ordinairement à 25 ans et émancipation expresse
- dans les pays de droit écrit : émancipation expresse

C - De la Révolution à nos jours

1 - La réforme décisive du droit révolutionnaire : décret du 31 janvier 1793 fixant la majorité à 21 ans

2 - Les restrictions du Code civil

3 - Depuis la fin du XIX^e siècle

- les demi-mesures prises de 1896 à 1933
- la réforme de la loi du 5 juillet 1974 (art. 488 du Code civil) fixant l'âge de la majorité à 18 ans

TITRE IV - L'INCAPACITÉ D'EXERCICE ET LA PROTECTION DES INCAPABLES

Notion d'incapacité d'exercice distincte de l'incapacité de jouissance

CHAPITRE I - L'INCAPACITÉ DU FAIT DE L'ÂGE

Section 1 - La protection du sous-âgé, orphelin de père (donc *sui iuris*) en droit romain

Sous-section 1 - Les impubères ou pupilles

§ 1. L'étendue de l'incapacité de l'impubère

A - L'incapacité totale de *infans*

B - La capacité limitée de *infantiae proximus* et du *pubertati proximus*

§ 2. Le régime de la tutelle

A - Les modes de désignation du tuteur

1- La tutelle testamentaire

2- La tutelle légitime

3- La tutelle dative ou honoraire ou « atilienne » (*lex Atilia*, fin III-début IIème siècle)

B - L'extinction de la tutelle

C - L'administration de la tutelle

1-L'*auctoritas tutoris*

2-La *negotiorum gestio*, gestion d'affaires : *oratio Severi* de 195 sur les immeubles rustiques et suburbains, étendue par Constantin en 335 aux immeubles urbains et aux meubles précieux

D - La responsabilité du tuteur et les garanties en faveur du pupille

1- Mise en cause de la responsabilité du tuteur

• Les deux actions pénales de la loi des XII tables

a) Accusation du tuteur suspect, *crimen suspecti tutoris*

b) Action pour arracher au tuteur ses comptes, *actio rationibus distrahendis*

• Les trois actions du droit classique

a) En faveur du pupille : action directe et, à partir du Haut Empire, action utile

b) Au profit du tuteur : action contraire de tutelle, pour le remboursement des impenses

2- Garanties pour la protection du pupille

• Garantie pour la consistance de son patrimoine : obligation d'inventaire

• Garantie contre l'insolvabilité du tuteur

- depuis l'empereur Claude, promesse de conserver intact le patrimoine du pupille et, aux II^e-III^e siècles, privilège du pupille sur les biens du tuteur : droit de préférence à l'égard des créanciers chirographaires

- sous Justinien, hypothèque légale et générale sur tous les biens du tuteur

Sous-section II - Les mineurs de vingt-cinq ans

§ 1. La loi *Laetoria* ou *Plaetoria* (vers le début du IIème siècle av. n. è) :

action pénale, populaire, pour sanctionner la *circumscriptio*, la tromperie :
peine pécuniaire et peine d'infamie

§ 2. Les réformes prétoriennes

A - L'exception de la loi *Laetoria*, pour ne pas exécuter l'acte juridique passé à la suite des manœuvres frauduleuses du créancier

B - La restitution *in integrum ob aetatem* pour obtenir la rescision de l'acte juridique

§ 3. La création impériale d'une curatelle

A - Le principe de la capacité tempérée par la curatelle, simple faculté sous le Haut-Empire

B - Le principe de l'incapacité du mineur : la curatelle obligatoire du Bas-Empire

1- Le principe

2- Les tempéraments au principe : la *venia aetatis*

Section 2 - La protection du sous-âgé dans l'ancien droit français

Sous-section 1 - Tutelle et curatelle des pays de droit écrit

Sous-section 2 - La garde des pays de coutumes et l'influence du droit romain

§ 1. La garde

A - Les quatre grands types de garde

- 1- La garde seigneuriale
- 2- Le bail familial à fief
- 3- La garde noble
- 4- La garde bourgeoise

B - Les règles communes aux quatre gardes

- 1- L'âge de la majorité
- 2- Gestion et pouvoirs du gardien ou baillistre
- 3- Incapacité du sous-âgé

§ 2. Apparition de la tutelle et de la curatelle : influence romaine et spécificités médiévales

A - L'âge de la minorité

B - La rescision pour lésion

C - L'organisation de la tutelle

D - La gestion de la tutelle

Section 3 - La protection du mineur de la Révolution à nos jours

A - L'apport révolutionnaire

B- Le Code civil de 1804

C- Les réformes du XX^e siècle

- 1- Le déclin du conseil de famille
- 2- L'Etat tuteur : loi de 1984 et décret de 1985
- 3- Majorité fixée à dix-huit ans

CHAPITRE II - L'INCAPACITE DU FAIT DU SEXE

Section 1 - En droit romain

Sous-section 1 - A l'époque républicaine

§ 1. Le fondement de l'incapacité d'exercice de la femme

§ 2. Le régime de l'incapacité

A - L'étendue de l'incapacité

B - La tutelle

Sous-section 2 - A l'époque impériale

§ 1. Le fondement du déclin de l'incapacité d'exercice de la femme

§ 2. Le régime de l'incapacité

Section 2 – Depuis l'ancien droit français

CHAPITRE III - LES INCAPACITES DU FAIT DU COMPORTEMENT

Section 1 - L'incapacité d'exercice de l'aliéné

Sous-section 1 - En droit romain

§ 1. La mesure de la folie

§ 2. De la *potestas* à la *curatio*

Sous-section 2 - Dans l'ancien droit français

§ 1. L'évolution des institutions médiévales : de la garde à l'interdiction

§ 2. Le perfectionnement de la procédure sous l'Ancien Régime

Sous-section 3 - Du Code civil de 1804 à la loi de 1990

§ 1. L'échec de la législation de 1804

§ 2. Les réformes de 1838 à 1990

A - La loi du 30 juin 1838

B - La loi du 3 janvier 1968

C - La loi du 27 juin 1990

Section 2 - L'incapacité d'exercice du prodigue.

A - En droit romain.

B - Dans l'ancien droit français.

C - Du droit intermédiaire au droit actuel.
